

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 avril 2018 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 6 avril 2018.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial (qui assiste à la séance jusqu'à 19h55), GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, CAN Veyssel, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, HANNIG Elisabeth, AKSOY Zehra (qui arrive à 18h40), ABEELACK Boz (qui arrive à 18h45), KRIEGER André

MM. PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph et Mmes DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et ZAIDA Isabelle quittent la séance à 19h35 (après le point 10).

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH Christian (à partir du point 21.)
Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude
M. TYBURN Jean-Max qui a donné procuration à M. PFEFFER Jean-Louis (jusqu'au point 10.)
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle (jusqu'au point 10.)

Etait excusée :

Mme CADENE-SCHULIK Francine

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 20/04/2018 et publiées par affichage le 23/04/2018.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (les points 16, 17 et 18 sont complétés suite à la commission d'appel d'offres du 9 avril et le point 31. est complété par deux lignes supplémentaires correspondant aux actes administratifs).

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018
2. PRÉSENTATION DU PROJET CULTUREL PARTICIPATIF DE TERRITOIRE
3. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2018
4. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2018
5. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2018
6. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2018
7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF VILLE POUR 2018
8. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2018
9. BUDGET PRIMITIF – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - ANNEE 2018
10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2018
11. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE - ANNEE 2018
12. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2018

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

13. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAECHEL - ANNEE 2018
14. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 14.1. ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE
 - 14.2. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG
 - 14.3. TENNIS CLUB D'ALTENSTADT
 - 14.3.1. Frais de fonctionnement de l'école de tennis
 - 14.3.2. Frais de déplacement
 - 14.4. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE “PENTES ET COTES” 2018
 - 14.5. ASSOCIATION EX NIHILO
 - 14.6. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DÉCOUVERTE À LINDAU
 - 14.7. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DÉCOUVERTE À FRESSE SUR MOSELLE
15. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE
16. ATTRIBUTION DE MARCHÉS D'EXPLOITATION DE LA FORÊT
17. CONSTRUCTION DES ARCHIVES MUNICIPALES SUR LE SITE DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE - AVENANTS
18. MARCHÉ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE - AVENANT
19. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE WISSEMBOURG ET SON C.C.A.S.
20. RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
21. CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC SOULTZ SOUS FORÊTS
22. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
23. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE WISSEMBOURG ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
24. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2018
 - 24.1. PISCINE MUNICIPALE – PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE
 - 24.2. SERVICE TECHNIQUE
 - 24.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE
25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
26. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION
27. MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT 6, RUE ST ETIENNE
28. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ M.me Florence ROCHELLE et M. Takanori SASAKI
29. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ M.me Laurence WENNER et M. Mohamed SAVANE
30. AGRÉMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ - ASSOCIATION DES CHASSEURS DU MUNDAT
31. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2017
32. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
33. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 6 avril 2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. PRÉSENTATION DU PROJET CULTUREL PARTICIPATIF DE TERRITOIRE

par Marie Aude SCHALLER et Audrey BOUDGOUST

3. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et huit abstentions (Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA, André KRIEGER et par procuration Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER) l'adoption du budget primitif 2018 de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

·	Recettes et dépenses de fonctionnement					10 960 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement					6 120 000 €
	réparties comme suit :					
	dépenses	· crédits reportés 2017				831 000 €
		· budget 2018 (nouveaux crédits)				<u>5 289 000 €</u>
				TOTAL		6 120 000 €
	recettes	· crédits reportés 2017				450 000 €
		· budget 2018 (nouveaux crédits)				<u>5 670 000 €</u>
				TOTAL		6 120 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

4. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2018 dans les conditions suivantes :

Libellés	Bases notifiées 2018	Wissembourg Taux de référence 2017	Variation de taux proposée	Taux proposés 2018	Taux moyens communaux au niveau départemental 2017 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2017 pour mémoire	Produit voté 2018
Taxe d'habitation	8 811 000 €	23.73%	0%	23.73%	29.01%	24.47%	2 090 850 €
Taxe foncière (bâtie)	12 173 000 €	15.24%	0%	15.24%	17.36%	21.00%	1 855 165 €
Taxe foncière (non bâtie)	152 500 €	69.46%	0%	69.46%	63.30%	49.46%	105 927 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Cotisation foncière des entreprises	7 271 000 €	20.31%	0%	20.31%	-	26.29%	1 476 740 €
							5 528 682 €

En conclusion, le Conseil Municipal décide ainsi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2018.

Donc, le montant total du produit des contributions et taxes locales directes prévisionnelles 2018 figurant aux articles 73111 à 73114, 73221 et 748313 du budget de la Ville se monte à :

Total des 4 taxes (TH, TF, CFE)	5 528 682 €
+ produit des IFER* (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)	42 929 €
+ produit de la CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	628 814 €
+ produit de la TASCOT* (Taxe sur les surfaces commerciales)	137 217 €
+ produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti *	8 285 €
+ produit DCRT* (Dotation compensation réforme TP)	160 715 €
+ produit FNGIR* (Fonds national garantie individuelle de ressources)	305 325 €
TOTAL	<u>6 811 967 €</u>

* Ces produits nous ont été notifiés par les services fiscaux.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

5. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement des participations 2018 de la Ville aux charges intercommunales dans les conditions suivantes :

- Syndicat départemental d'incendie et de secours	235 009,37 €
- SIVOM de la Région de Wissembourg	68 412,66 €
- Parc Régional des Vosges du Nord	30 996,21 €
- SIVU forestier Wissembourg et environs	201 000,00 €
- Groupement local de coopération transfrontalière	29 000,00 €
- Syndicat mixte de production d'eau potable	17 000,00 €

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2018 aux articles 6553 et 65548.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

6. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2018

Dans le cadre du budget 2018 de la Ville de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et huit abstentions (Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA, André KRIEGER et par procuration Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER)** le réajustement et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

le traitement des opérations suivantes en autorisations de programme et crédits de paiement :

Imputation budgétaire / N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €						
				2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
21318 + 2184 + 2188 prog. 678 fct 020 AP 001/2015	4 ans	Travaux création ateliers – centre technique	322 000€	0€	1 000€	21 000€	170 000€	130 000€	0€	0€
21318 prog. 651 fct 020 AP 001/2016	5 ans	Travaux archives (ancienne synagogue)	1 845 000€	14 000€	31 000€	100 000€	1 050 000€	650 000€	0€	0€
2151 + 2152 prog. 610 fct 022 AP 002/2016	3 ans	Travaux traversée Altentstadt 2°TR (voirie + réseaux secs)	1 010 000€	0€	0 €	138 000€	793 000 €	79 000€	0€	0€
21318 + 2184 prog. 713 fct 411 AP 001/2018	3 ans	Travaux restructuration gymnase en salle multiactivités	3 350 000€	0€	0€	0€	10 000€	600 000€	2 740 000€	0€
21318 fct 324 AP 002/2018	4 ans	Travaux de réhabilitation des vitraux de l'église Sts Pierre et Paul	880 000€	0€	0€	0€	7 000€	180 000€	600 000€	93 000€

Le financement prévisionnel de ces autorisations de programmes est le suivant :

AP n°001/2015 : Création ateliers municipaux au centre technique

Autofinancement + emprunts	205 280 €
Etat (au titre de la DETR)	43 900 €
Etat (au titre de la TDIL)	20 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>52 820 €</u>
TOTAL	322 000 €

AP n°001/2016 : Archives (ancienne synagogue)

Autofinancement + emprunts	805 577 €
Département du Bas-Rhin	270 248 €
ETAT (DRAC archives)	80 000 €
ETAT (fonds de soutien à l'investissement public)	131 059 €
ETAT (enveloppe musée)	130 462 €
REGION ALSACE	125 000 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>302 654 €</u>
TOTAL	1 845 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

AP n°002/2016 : traversée Altenstadt 2°TR

Autofinancement + emprunts	812 666 €
Département du Bas-Rhin	31 654 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>165 680 €</u>
TOTAL	1 010 000 €

AP n°001/2018 : restructuration du gymnase municipal en salle multi-activités

Autofinancement + emprunts	1 680 466 €
Département du Bas-Rhin	700 000 € *
REGION GRAND EST	280 000 € *
ETAT	140 000 € *
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>549 534 €</u>
TOTAL	3 350 000 €

* Montants estimés non notifiés à ce jour

AP n°002/2018 : réhabilitation des vitraux de l'église Sts Pierre et Paul

Autofinancement	148 845 €
REGION GRAND EST	146 700 € **
ETAT (DRAC)	293 400 € **
Fabrique de l'église Sts Pierre et Paul	146 700 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>144 355 €</u>
TOTAL	880 000 €

** Montants estimés non notifiés à ce jour

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF VILLE POUR 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt quatre voix pour et quatre abstentions (Joëlle DHEURLE, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) l'attribution des subventions prévues au budget primitif 2018 comme suit :

CCAS Altenstadt	5 000 €	(Art. 657362 Fct. 520)
ABRAPA	17 000 €	(Art. 20422 Fct. 61)
Association Grès en Tête	14 000 €	(Art. 20421 Fct. 414)
Electricité de Strasbourg – travaux électrification	20 000 €	(Art. 20422 Fct. 020)
Syndicat départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin	28 000 €	(Art. 204172 Fct. 113)
Subventions d'équipement diverses	13 000 €	(Art. 20421 + 20422 Fct. 025)
Association Foncière	5 000 €	(Art. 657401 Fct. 025)
Amicale du Personnel de la Mairie	21 300 €	(Art. 657402 Fct. 025)
Harmonie Municipale	3 500 €	(Art. 657406 Fct. 311)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Office de Tourisme Wbg – train touristique*	8 000 €	(Art. 657407 Fct. 95)
Office de Tourisme Wbg - Organisation festivités NOEL*	22 000 €	(Art. 657429 Fct. 024)
Société de Courses Hippiques	1 600 €	(Art. 657409 Fct. 414)
Office de Tourisme Schweigen	1 500 €	(Art. 657408 Fct. 95)
Associations de Wissembourg - fonctionnement	30 000 €	(Art. 657410 Fct. 025)
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100 €	(Art. 657413 Fct. 113)
Académie d'Alsace (prix Décapole)	300 €	(Art. 657414 Fct. 025)
Associations de Wissembourg - Sport Jeunes	10 000 €	(Art. 657423 Fct. 414)
Ciné club de Wissembourg	5 000 €	(Art. 657428 Fct. 314)
Association Réussir (chantier insertion nettoyage forêt)	18 000 €	(Art. 657431 Fct. 833)
Associations de Wissembourg - Soutien Jeunesse	34 000 €	(Art. 657432 Fct. 422)
Croix Blanche	2 700 €	(Art. 657434 Fct. 025)
FDMJC – animations d'été	17 000 €	(Art. 657442 Fct. 025)
Ecoles - Sorties scolaires	6 000 €	(Art. 657437 Fct. 213)
Association du Toit Haguenovien	4 000 €	(Art. 657438 Fct. 511)
Festival international de musique de Wissembourg*	29 000 €	(Art. 657439 Fct. 311)
Ravalement de façades	10 000 €	(Art. 674502 Fct. 70)
Chèques (culture, sport, loisirs)	10 200 €	(Art. 674504 Fct. 025)
Subventions diverses	50 000 €	(Art. 657499 Fct. 025)
Budget annexe – LA NEF (investissement)	28 000 €	(Art. 2041631+2041632 Fct. 314)
Budget annexe – LA NEF (fonctionnement)	300 000 €	(Art. 657363 Fct. 314)
TOTAL	715 200 €	

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Les associations concernées sont distinguées par un *.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer ces conventions financières.

Pour rappel

- **par délibération du 19 janvier 2018, le Conseil Municipal avait déjà attribué une subvention de 200 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg.**

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

8. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2018 du service EAU de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

·	Recettes et dépenses d'exploitation		1 000 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement		440 000 €
	réparties comme suit :		
	<u>dépenses</u>		
	· crédits reportés 2017		52 000 €
	· budget 2018 (nouveaux crédits)		<u>388 000 €</u>
		TOTAL	440 000 €
	<u>recettes</u>		
	· crédits reportés 2017		52 000 €
	· budget 2018 (nouveaux crédits)		<u>388 000 €</u>
		TOTAL	440 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9. BUDGET PRIMITIF – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, cinq voix contre (Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) et trois abstentions (Jean-Louis PFEFFER, André KRIEGER et par procuration Jean-Max TYBURN) l'adoption du budget primitif 2018 de LA NEF – GESTION DES SPECTACLES aux conditions suivantes :

·	Recettes et dépenses de fonctionnement		505 000 €
·	Recettes et dépenses d'investissement		35 000 €
	réparties comme suit :		
	<u>dépenses</u>		
	· crédits reportés 2017		0 €
	· budget 2018 (nouveaux crédits)		<u>35 000 €</u>
		TOTAL	35 000 €
	<u>recettes</u>		
	· crédits reportés 2017		0 €
	· budget 2018 (nouveaux crédits)		<u>35 000 €</u>
		TOTAL	35 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Jean-Max TYBURN, Sandra DAMBACHER) l'adoption du budget primitif 2018 du lotissement GUMBERLE à Altenstadt aux conditions suivantes:

· Recettes et dépenses de fonctionnement	1 265 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	980 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

11. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIÈRE - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et une abstention (André KRIEGER) l'adoption du budget primitif 2018 de la ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA PÉPINIÈRE aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	404 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	401 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

12. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et une abstention (André KRIEGER) l'adoption du budget primitif 2018 du LOTISSEMENT DES 4 VENTS aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	781 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	710 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

13. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAEHEL - ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et une voix contre (André KRIEGER) l'adoption du budget primitif 2018 du QUARTIER STEINBAEHEL aux conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

· Recettes et dépenses de fonctionnement	520 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	1 001 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux voix contre.

14. DEMANDES DE SUBVENTION

14.1. ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

L'évolution négative de l'accidentalité au niveau national confirme que l'éducation de nos enfants constitue une nécessité. C'est pourquoi, l'association de prévention routière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation des jeunes face aux dangers de la route. En particulier, cette association forme les agents de la police municipale de Wissembourg pour leurs interventions au niveau des écoles primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé, comme l'année dernière, le versement d'une subvention de 100€.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 100 € à l'association de prévention routière dans les conditions exposées ci-dessus.

14.2. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de la location du foyer de l'église Saints Pierre et Paul pour les dons du sang (5 collectes annuelles), l'association des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg sollicite le remboursement de la moitié du coût de la location du foyer pour 2018, soit 375 €.

Coût de la location : 750 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 375 € à l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

14.3. TENNIS CLUB D'ALTENSTADT

14.3.1. Frais de fonctionnement de l'école de tennis

Le Tennis Club d'Altenstadt utilise sa propre salle. Les frais de fonctionnement sont importants et il souhaite bénéficier et profiter des mêmes avantages que les autres associations, soit la prise en charge par la Ville sous forme de subvention des frais qu'ils ont consacrés en 2017 aux jeunes pour l'école de tennis :

- $660 \text{ h (20h/semaine} \times 33 \text{ semaines (an))} \times 4\text{€} \times 70\% = 1\ 848 \text{ €}$

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 848 € au Tennis Club d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

14.3.2. Frais de déplacement

Dans le cadre de sa participation au championnat de France par équipe en catégorie Dames +45ans, l'association du Tennis Club d'Altenstadt a dépensé 1 682,15 € pour la réception du TC Villeneuve d'Ascq le 14/01/2018 et pour un déplacement à Marolles en Brie les 20 et 21/01/2018.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 800 € de la Ville de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a proposé une subvention de 40 %, soit 672,86 €, et a émis un avis favorable avec une voix contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 672,86 € au Tennis Club d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

14.4. REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – COURSE “PENTES ET COTES” 2018

Dans le cadre des festivités de la Pentecôte 2018, comme tous les ans, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg va organiser la course populaire “Les pentes et côtes”. Afin d'équilibrer financièrement cette manifestation, cette association sollicite le versement d'une subvention de 3 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Détail des frais prévisionnels engagés :

Frais de course :	1 800 €
Frais de sécurité :	875 €
Frais de podium :	725 €
Frais divers (pub...) :	<u>2 300 €</u>
TOTAL	5 700 €

Détail des recettes prévisionnelles :

Frais d'inscriptions :	<u>2 700 €</u>
TOTAL :	2 700 €

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 3 000 € au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

14.5. ASSOCIATION EX NIHILO

A l'occasion des animations d'été, l'association EX NIHILO souhaite organiser un spectacle vivant estival (8 représentations) dans le Vieux Wissembourg.

A ce titre, cette association sollicite de la Ville de Wissembourg le versement d'une subvention de 1 000 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association EX NIHILO dans les conditions exposées ci-dessus.

14.6. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DÉCOUVERTE À LINDAU

49 élèves de l'école St Jean Ohleyer (classes CM2 bilingue + CM2 monolingue) ont participé à une classe de découverte aux trois frontières du 12 au 14 mars 2018 à LINDAU AM BODENSEE.

Coût du séjour: 149,50 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 735 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 735 € à l'association sports et loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

14.7. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DÉCOUVERTE À FRESSE SUR MOSELLE

90 élèves de l'école St Jean Ohleyer (classes CM1/CM2 monolingue + CM1/CM2 bilingue + CM1 monolingue + CM1 bilingue) ont participé à une classe de découverte du 9 au 13 avril 2018 au centre d'accueil et de plein air « LA COLLINE » à FRESSE SUR MOSELLE (Vosges).

Coût du séjour: 190,50 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 2 250 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 250 € à l'association sports et loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

15. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion 67 dans sa séance du 29 novembre 2017 d'augmenter le tarif d'intervention d'un archiviste itinérant à 300 €/jour ouvré à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Nature de l'intervention :

- Encadrement des travaux d'archivage
- Accompagnement à la construction du bâtiment dédié aux archives
- Maintenance annuelle des travaux d'archivage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention pour l'année 2018 pour une durée de 30 jours avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mission d'assistance concernant les archives de la Ville ainsi que l'avenant à la convention 2017.

La Ville remboursera au Centre de Gestion un prix de 300 € par jour ouvré d'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

16. ATTRIBUTION DE MARCHÉS D'EXPLOITATION DE LA FORÊT

Vu l'avis de publicité publié au BOAMP,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 9 avril 2018,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer les marchés liés à l'exploitation de la forêt :

- lot 1 (abatteuse) pour un montant maximum de 92 044 € HT, attribué à FA2
- lot n°4 (ensterrage) pour un montant maximum de 5 460 € HT, attribué à JM Ecobois
- lot n°5 (exploitation et débardage à l'entreprise) pour un montant maximum de 23 636 € HT, attribué à JM Ecobois
- lot 14 (débardage) pour un montant maximum de 22 815 € HT, attribué à Schwitzgebel
- lot 15 (débardage) pour un montant maximum de 27 632 € HT, attribué à Heil
- lot 16 (débardage) pour un montant maximum de 22 618 € HT, attribué à Heil

Les marchés arriveront à échéance le 31/03/2019 sauf le lot 1 qui arrivera à échéance le 31/12/2019.

17. CONSTRUCTION DES ARCHIVES MUNICIPALES SUR LE SITE DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE - AVENANTS

Vu les délibérations en date des 28 octobre 2016, 16 décembre 2016 et 12 avril 2017 portant attribution des marchés de travaux,
Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires,
Vu les projets d'avenants soumis par la maîtrise d'oeuvre,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 avril 2018,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer les avenants suivants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur passation :

Lot n°	Dénomination des lots	Entreprise	Objet de l'avenant	Montant du marché en € HT	Montant de l'avenant en € HT	%	Montant du marché en € HT après avenant
0	Désamiantage démolition	CARDEM	pas d'avenant	29 525,00	0,00	0,00%	29 525,00
2	Gros oeuvre	CBA	Plus values: *pose d'échafaudages sur partie existante *cloutage recharge béton et joints de fractionnement *muret et couvertines grès *suppression d'un poteau *création d'une fondation pour escalier Moins values: suppressions des positions relatives à isolant sous dallage, parement grès, sauts de loup et muret béton	347 761,21	17 691,79	5,09%	365 453,00
3	Couverture-Étanchéité-Zinguerie	RIED ETANCHE	pas d'avenant	38 731,14	0,00	0,00%	38 731,14

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

4	Bardages	SAED	<p><u>Plus values:</u> *modification de l'épaisseur de l'ossature support de bardage *ajout d'une tôle basse de finition</p> <p><u>Moins values:</u> suppression position relative à l'habillage du portail</p>	162 386,40	-386,40	-0,24%	162 000,00
5	Isolation Thermique Extérieure	CREPIS CENTRE	pas d'avenant	7 896,10	0,00	0,00%	7 896,10
06A	Menuiseries extérieures alu	GROLL	Modifications des positions relatives aux baies	6 590,00	-295,00	-4,48%	6 295,00
06B	Menuiseries extérieures bois	VOLLMER	<p><u>Moins values:</u> suppression position relative à la main courante</p>	48 280,00	-260,00	-0,54%	48 020,00
7	Plâtrerie – Cloisons sèches	RUIU	<p><u>Plus values:</u> *faux plafond démontable salle de consultation *modification plafond WC *fourniture et pose de caissons d'habillage</p> <p><u>Moins values:</u> *suppression plafond plâtre salle de consultation *modification trappon technique</p>	34 806,70	-3 035,00	-8,72%	31 771,70
8	Menuiserie Intérieure bois	ZYTO	<p><u>Plus values:</u> *concernant la mezzanine: réhausse du garde corps, dépose et repose de la main courante, dépose de la porte et mise en place d'une porte en pied d'escalier, habillage trémie *ajout de tablettes, d'une baguette cache joint et d'étagères *modifications de la porte d'entrée *complément d'organigramme pour portes extérieures *trappes de visite et façade technique *mise en place d'une gâche électrique et, cheminement jusqu'au faux plafond remplacement de la béquille par bouton fixe</p> <p><u>Moins values:</u> suppression des portes de placards techniques avec modification du rangement échelle</p>	44 964,00	6 601,20	14,68%	51 565,20
9	Serrurerie – Métallerie	MEDER	<p><u>Plus values:</u> *remplacement des vitrages cassés *support de signalétique en façade est *installation d'une grille caillebotis *élargissement de l'escalier à l'entrée</p> <p><u>Moins values:</u> *modification escalier *modification mains courantes *ajout tôle nez de dalle quai de livraison</p>	41 935,60	2 902,90	6,92%	44 838,50
10	Revêtement de sols souples – chapes – carrelage	DIPOL	Pas d'avenant	19 331,98	0,00	0,00%	19 331,98
11	Mobilier des magasins	TIXIT	Pas d'avenant	118 977,33	0,00	0,00%	118 977,33
12	Peinture et revêtements muraux	HITTIER	<p><u>Moins values:</u> suppression positions relatives à 126 m² de surface de plafond, peinture sur plinthe</p>	37 106,40	-1 610,00	-4,34%	35 496,40
13	Faux-plafonds démontables	RUIU	Pas d'avenant	2 595,50	0,00	0,00%	2 595,50

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

14	Electricité CFO/Cfa	K3E	Plus Values: *ajout gâche sur porte du sas *modification de l'éclairage du local d'entretien Moins values: *suppression bandeau LED et éclairage en façades *suppression positions grilles extérieures, consignation et vidanges des réseaux existants *dépose des réseaux existants	82 987,00	261,55	0,32%	83 248,55
15	Chauffage – VMC	ENERGIE ET TECHNIQUE	Plus value: diffusion local de traitement Moins values: suppression positions grilles extérieures, consignation et vidanges des réseaux existants, dépose des réseaux existants	268 188,68	224,19	0,08%	268 412,87
16	Sanitaire	KOLB	Suppression distributeur papier toilette	28 942,00	-125,00	-0,43%	28 817,00
17	Ascenseur	EST ASCENSEURS	Pas d'avenant	29 780,00	0,00	0,00%	29 780,00
18	Aménagements extérieurs VRD	WILLEM R	Plus values: *modifications trottoirs, murs préfabriqués et pose de massifs Moins values: *suppressions positions essai de plaques, bordures acier, arceaux à vélo, regard de visite	43 695,20	1 218,00	2,79%	44 913,20
19	Echafaudages	FREGONESE	Pas d'avenant	5 315,90	0,00	0,00%	5 315,90
CUMUL				1 399 796,14	23 188,23	1,66%	1 422 984,37

18. MARCHÉ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE - AVENANT

Vu le marché conclu le 23 novembre 2015 avec les Assurances GREBMAYER intervenant en qualité d'agent général ALLIANZ en vue de couvrir le risque responsabilité civile,

Vu les conditions tarifaires du marché initial et plus précisément le taux applicable à la conclusion du marché, à savoir 0,25% du montant total des rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel,

Vu la proposition d'avenant portant le taux de révision de 0,25% à 0,275% du montant total des rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel (sans que la cotisation ne puisse être inférieure à 8 992,00 euros HT),

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 9 avril 2018,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que la forte sinistralité enregistrée sur les deux premières années du marché a entraîné un déséquilibre important du contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat responsabilité civile ainsi que toutes les autres pièces liées à la passation de cet avenant.

19. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE WISSEMBOURG ET SON C.C.A.S.

La convention conclue le 12 août 2015 entre la Ville de Wissembourg et le Centre Communal d'Action Sociale arrivera à échéance le 31 mai 2018.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de moyens ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la conclusion de ladite convention et les éventuels avenants.

Cette convention prendra effet le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

20. RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

L'article L.7122-2 du Code du Travail dispose "Est entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, seul ou dans le cadre de contrats conclus avec d'autres entrepreneurs de spectacles vivants, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, à but lucratif ou non, de ces activités.

L'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est soumis à la délivrance par l'autorité administrative compétente, aux personnes physiques concernées d'une licence d'une ou plusieurs catégories. Pour les salles de spectacles exploitées en régie directe par les collectivités publiques, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente.

Par arrêté de la DRAC en date du 26 février 2015, les licences citées ci-dessous ont été accordées à Monsieur Pascal STENGEL pour une durée de trois ans,

- ❖ licence temporaire d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1, N°1-1081856,
- ❖ licence temporaire d'entrepreneur de spectacles de catégorie 2, N°2-1081857
- ❖ licence temporaire d'entrepreneur de spectacles de catégorie 3, N°3-1081858

Ces trois licences arrivant à échéance, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace pour le renouvellement des licences temporaires d'entrepreneur de spectacles de catégories 1, 2 et 3
- et de désigner Monsieur Pascal STENGEL comme détenteur des licences.

21. CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC SOULTZ SOUS FORÊTS

Vu la délibération en date du 24 juin 2016,

Vu la convention de partenariat conclue avec la commune de Soultz-sous-Forêts en date des 25 juillet et 2 août 2016,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Afin de s'adapter à l'évolution du projet culturel coopératif, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de remplacer ladite convention à compter du 1^{er} juillet 2018 en tenant compte des nouvelles modalités de fonctionnement et d'autoriser M. le Maire à la signer.

22. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,
Vu la saisine du Comité Technique Paritaire,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,
Considérant que Madame Marie-Aude SCHALLER accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents à compter du 1^{er} juin prochain :

- de supprimer le poste d'attaché contractuel à temps non complet à raison de 24,5/35^{èmes} (cf délibération du 24 juin 2016)
- de créer le poste d'attaché contractuel à temps complet, soit 35/35^{èmes}, IB 434 – IB 810
- de publier la vacance de poste auprès du Centre de Gestion.

23. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE WISSEMBOURG ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Wissembourg apporte au CCAS son soutien par la mise à disposition de personnel.

Vu la délibération du 6 mars 2015, et conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de renouveler la mise à disposition d'agents titulaires au CCAS à compter du 1^{er} juin 2018 pour une période de trois ans comme suit :

Grade	Fonction	Temps de travail
1 attaché territorial	Responsable CCAS	60 %
1 assistant socio-éducatif	Conseillère en économie sociale et familiale	50 %
1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil	25 %

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Ville de Wissembourg et le CCAS. Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique (CT) pour information. Conformément à la procédure, la Commission Administrative Paritaire sera saisie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

24. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2018

24.1. PISCINE MUNICIPALE – PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le recrutement de saisonniers chargés d'assurer la caisse à la piscine municipale pour la saison 2018 :

- 2 postes d'adjoint administratif contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

24.2. SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint technique contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

24.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif contractuels saisonniers à temps complet, indice 347, indice majoré 325, travaillant durant les mois de juillet et août.

Ces personnes seront chargées de l'accueil et la surveillance des lieux de culte.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

Considérant que les besoins justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création à compter du mois de mai pour une durée maximale de douze mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de :

- 1 poste d'adjoint technique contractuel à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325
- 1 poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet, indice brut 347, indice majoré 325

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

26. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION

Des cours de natation pourront être proposés à la piscine aux particuliers par des maîtres nageurs sauveteurs titulaires du diplôme requis (MNS ou BEESAN) à titre privé. Un avis sera diffusé sur l'espace dédié du site Internet de la Ville, le cas échéant, une publicité complémentaire pourra être mise en œuvre par voie de presse ou sur un autre site Internet.

Une convention sera à établir avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) dont la candidature sera retenue. Des règles encadreront cette pratique sportive conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la ou les conventions avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) relative(s) aux cours de natation donnés à titre privé aux particuliers.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

27. MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT 6, RUE ST ETIENNE

Considérant la création d'un logement dans le bâtiment sis 6, Rue Saint Etienne,
Considérant que ledit bâtiment fait partie du domaine public de la Ville,
Considérant l'accueil de réfugiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à la mise en location du logement sis 6 rue St Etienne dans les conditions suivantes :

Article 1 : Le logement sis au 2ème étage du 6, Rue Saint Etienne est mis à disposition du CCAS par l'intermédiaire d'une convention d'occupation précaire.

Article 2 : La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

28. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ M. Mme Florence ROCHELLE et M. Takanori SASAKI

Vu la déclaration de candidature présentée par Madame Florence ROCHELLE et Monsieur Takanori SASAKI, demeurant à 67630 SCHEIBENHARDT, 3b, Rue de la Lauter,
Vu l'avis France Domaine du 14 juin 2017 n°2017/544/V0559,
Vu le règlement de commercialisation,
Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,
Vu l'attestation de solvabilité à hauteur du projet envisagé présentée par le couple,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- la vente au profit de Madame Florence ROCHELLE et Monsieur Takanori SASAKI, ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

Lot n°11 d'une contenance de 5,63 ares situé en zone 1AU2 du PLUi en vigueur.

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale provisoire	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n° 944/164	11 500€	64 745€

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

29. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ M. Mme Laurence WENNER et Monsieur Mohamed SAVANE

Vu la déclaration de candidature présentée par Madame Laurence WENNER et Monsieur Mohamed SAVANE, demeurant à 67160 ALTENSTADT, 12, Rue du Café,
Vu l'avis France Domaine du 14 juin 2017 n°2017/544/V0559,
Vu le règlement de commercialisation,
Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,
Vu l'attestation de solvabilité à hauteur du projet envisagé présentée par le couple,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

- la vente à Madame Laurence WENNER et Monsieur Mohamed SAVANE , ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

Lot n°1 d'une contenance de 4,34 ares situé en zone 1AU2 du PLUi en vigueur.

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale provisoire	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n° 921/164	11 500€	49 910€

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

30. AGRÈMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ - ASSOCIATION DES CHASSEURS DU MUNDAT

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période de location allant du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
Vu la demande présentée par le secrétaire de l'Association des Chasseurs du Mundat,
Vu le dossier de candidature fourni par Monsieur BEILL René,
Vu l'avis de la Commission Consultative Communale de Chasse,

Considérant que l'agrément du nouvel associé porterait à 11 le nombre d'associés agréés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'agréer la candidature de Monsieur BEILL René.

****Informations****

31. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2017

Conformément à l'article L2241-1 du CGCT :

“Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité".

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication du bilan des cessions et acquisitions immobilières qui ont été réalisées par la Ville au cours de l'année 2017 et qui avaient fait l'objet pour chaque transaction d'une délibération spécifique (état détaillé joint).

32. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit:

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DÉCISIONS RELATIVES À LA PASSATION ET À L'EXÉCUTION DES MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 90 000 € HT

ANNÉE 2017

N° MARCHÉ	OPERATION	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT	TITULAIRE	Code postal	Date du marché
216705442_BUDGET NEF_MARCHÉ_2017000116	Saison culturelle nef 2017/18	Spectacle Les Fouteurs de Joie- des étoiles et des idiots	4 062,00	Les Fouteurs de Joie	91160	12/07/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHÉ_2017000117	Saison culturelle nef 2017/18	concert SOLAL et MOUSSAY	2 594,00	JAZZDOR	67000	20/10/17
216705442_BUDGET VILLE_MARCHÉ_2017000118		Animation d'ateliers théâtre	6 710,00	Cie Facteurs Communs	67000	10/10/17
216705442_BUDGET NEF_MARCHÉ_2017000119	Saison culturelle nef 2017/18	Spectacle Electrons libres	5 000,00	Cie Facteurs Communs	67000	17/11/17
216705442_BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS_MARCHÉ_2017000121	Lotissement des Quatre Vents	Maîtrise d'œuvre	12 500,00	M2I	67170	15/12/17

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201700 0122		Marché d'exploitation des installations thermiques	13 230,00	THERM ELEC	67160	22/12/17
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201700 0123		Traitement par anoxie des collections du musée	7 800,00	Alain RENARD	93500	22/12/17
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201700 0124	Prestation d'encadrement /travaux en forêt communale	Encadrement des travaux d'exploitation	40 145,10	ONF	67510	23/05/17
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201700 0125	Prestation d'encadrement /travaux en forêt communale	Encadrement des travaux sylvicoles	11 857,85	ONF	67510	23/05/17
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201700 0126	marché mutualisé avec la communauté de communes	contrôle des extincteurs	1 250,80	SICLI	67118	20/01/17

ANNÉE 2018

Numéro d'identification unique	Objet du marché		Montant total du marché en € HT	Titulaire		Date signature
	Opération	Objet		Nom	CP	
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000001		Fournitures de bureau	88 000,00	ALTER BURO	44816	09/01/18
216705442- BUDGET NEF- MARCHE- 2018000002	Saison culturelle 2017/2018	Spectacle - Bovary, Les films sont plus harmonieux que la vie	2 800,00	Compagnie BARBES 35	89000	29/06/17
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000003	Téléphonie	Téléphonie mobile	24 000,00	SFR	93634	05/02/18
216705442- BUDGET NEF- MARCHE- 2018000005	Saison culturelle 2017/2018	Spectacle - Sous la neige	3 150,00	Compagnie Les Bestioles	57000	05/05/17
216705442- BUDGET NEF- MARCHE- 2018000006	Saison culturelle 2017/2018	Spectacle - Une fois n'est pas costume	4 000,00	KDB	67160	20/11/17

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

216705442- BUDGET MARCHE- 2018000007	NEF-	Saison culturelle 2017/2018	Concert - Jérém y Lirola Quartet	3 058,00	Compagnie La Poulie Production	67000	11/01/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000008	NEF-	Saison culturelle 2017/2018	Spectacle - Looking for Alceste	5 242,00	Compagnie La Volige	79260	13/10/17
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000009	NEF-	Saison culturelle 2017/2018	Spectacle - Intarsi	4 000,00	Compagnie EIA	08027 BARCE LONE	28/09/17
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000010	NEF-	Saison culturelle 2017/2018	Spectacle - A l'ombre d'un nuage	2 851,12	Comagnie en atendant	21000	19/12/17
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000011	NEF-	Animation Médiathèque	Animation d'un atelier d'écriture	120,00	Lénia MAJOR		10/01/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000013	VILLE-		Commande ouvrage sur Wissembourg	24 000,00 TTC	Editions du Signe	67038	09/03/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000014	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	650,00	Les cavaliers de l'Outre Foret	67160	27/02/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000015	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	650,00	Harmonie de Hunspach	67250	27/02/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000016	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	500,00	Orchestre d'Harmonie de Beinheim	67930	23/02/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000017	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	680,00	GF de Seebach	67160	27/02/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000018	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	600,00	Association de musique et de danse d'Engwiller	67350	23/02/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000019	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	300,00	Richstetter Saneftblueme	67116	27/02/18
216705442- BUDGET MARCHE- 2018000020	VILLE-	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	600,00	GF Argentorum	67115	27/02/18

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000021	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	300,00	Société des Accordéonistes de Wissembourg	67160	27/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000022	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	400,00	Les crott'ignoles	77270	23/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000023	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	400,00	Orchestre folklorique de Saverne	67700	27/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000024	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	300,00	Fanfarnzug Saar Ensdorf	66803	23/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000025	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	400,00	Costumes et Traditions de Schleithal	67160	27/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000026		Etude de caractérisation des milieux naturels sur le site Natura 2000	8 000,00	OREADE BRECHE	67131	23/03/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000027		Prestation d'entretien des espaces verts	57 725,00	Centre de Harthouse	67500	28/03/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000028	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	500,00	Musique Union de Preuschkorf	67250	23/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000029	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	1 000,00	Syndicat d'élevage du Cheval de Trait et de Selle de Seebach	67160	20/03/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000030	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	500,00	GF duPays de Hanau de Bouxwiller	67330	23/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000031	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	800,00	GF de Hoenheim	67800	27/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000032	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	500,00	Hopebuewe	67500	23/02/18
216705442- BUDGET VILLE- MARCHE- 2018000033	Festivités de pentecôte	Défilé folklorique	400,00	D'Schwalmle	67240	15/03/18

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 13 avril 2018

33. DIVERS

- **Proposition programme voirie 2018 – 2028** : un dossier est remis à chaque conseiller

Ce point fera l'objet d'une délibération de principe lors du prochain Conseil Municipal. Les observations seront à adresser pour le 25 mai au plus tard au secrétariat général.

- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : vendredi 8 juin à la salle J. Monnet

- **Prochaines manifestations** :

Un programme des festivités de Pentecôte ainsi que l'exemplaire 2018 des "Plus beaux détours de France" sont remis à chaque conseiller.

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :
<http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Théâtre : Sous la neige - Dimanche 15 avril – 16h - La Nef

Ciné-Regards (Ciné-Club de Wissembourg) : Les derniers jours d'une ville de Tamer El Daïd - Jeudi 19 avril – 20h - La Nef

Les vendredis du jazz : concert de l'ensemble de jazz de l'école des Arts - Vendredi 20 avril - Accès libre de 19h à 21h - Au café de la Nef

Ramassage papiers organisé par l'Ecole St Jean Ohleyer du 20 au 23 avril - stade des Turcos

Revue satirique en alsacien : 24^e revue de la Choucrouterie - Samedi 21 avril – 20h30 - La Saline

Concert : Unis-Sons et les Légendes - Dimanche 22 avril – 16h - La Nef

Cinéma à la Nef - Mercredi 25 avril – 14h : La princesse des glaces et 17h : Les aventures de Spirou et Fantasio

Heure du conte pour les 4-7 ans - Samedi 28 avril - 14h - Médiathèque

Courses hippiques - Mardi 1^{er} mai - Après-midi - Hippodrome de la Hardt

Cinéma à la Nef - Mercredi 2 mai – 14h : Croc-Blanc et 17h : Pierre Lapin

Concert du dimanche (Festival International de Musique de Wissembourg) - 6 mai – 17h

Journée mondiale de l'orgue - dimanche 13 mai - Visite guidée de l'orgue Dubois (Abbatiale) et l'orgue Thomas (St Jean)

Cérémonie du 8 mai 1945 au Monument aux Morts

Opéra de trois sous : Groink - Mardi 15 mai – 19h30 - La Nef

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h15.